LE SYNDICAT QUI FAIT PEUR A LA DIRECTION

Sud

SOLIDAIRES - UNITAIRES - DEMOCRATIQUES

tract sans guerre syndicale 100% GARANTI tract sans guerre syndicale

16 mars 2024

Les brèves de SUD !

Acquisition de congés payés en arrêt maladie : **La décision du Conseil d'État est désormais connue.**

Dans une décision rendue le 14 mars 2024, **le Conseil d'État a tranché sur la transposition du droit européen portant sur l'acquisition de congés payés par les salariés en arrêt pour maladie non professionnelle.**

Les salariés auront désormais le droit d'acquérir jusqu'à quatre semaines de congé sur une année lorsqu'ils sont en arrêt maladie non professionnelle. Un texte de loi va être présenté et les salariés encore en activité dans l'entreprise **pourront demander la régularisation des congés non acquis sur une période rétroactive de 3 ans.**

SUD invite l'ensemble des salariés concernés à informer le CSP/PAIE **qu'ils entendent faire valoir leurs droits dans le cadre de la future loi (écrivez-nous sur sud.anc.lahague@gmail.com pour avoir un email type et/ou des précisions).**

Rappel en cours de congés ou RTT : **Poursuivons sur les congés : tout salarié, exceptionnellement rappelé pour les besoins du service, bénéfice d'un congé supplémentaire dans la limite :**

- D'**1 jour** supplémentaire en cas de rappel **en cours de RTT d'une durée minimale de 2 jours**,
- De **2 jours** supplémentaires en cas de rappel **en cours de congés payés (code CP0) et/ou RTT accolés à des congés**.

Un salarié ne peut en aucun cas être rappelé sur ses congés pour événements familiaux ou paternité.

SUD effectue ce rappel car OPALE différencie désormais les congés conventionnels des congés payés. **Or, un salarié rappelé en cours de congé ne bénéficiera d'aucun jour supplémentaire s'il avait posé des congés conventionnels (uniquement RTT et/ou CP0 comme indiqué ci-dessus).**

Pour la Direction, le rappel s'entend quand le congé posé a commencé. Exemple : un salarié en repos mercredi, jeudi, vendredi et ayant posé le samedi et le dimanche en RTT ou CP0 bénéficiera de jour(s) supplémentaire(s) uniquement si le rappel a eu lieu le samedi ou le dimanche - si rappel pendant les repos, la Direction considère que c'est une annulation du congé !

SUD considère cette interprétation comme inadmissible et invite à la prudence.

Futur de l'usine : Lors de la visite du 07 mars sur notre établissement des ministres Bruno LE MAIRE et Roland LESCURE, **des annonces historiques ont été effectuées** :

- **La poursuite du recyclage au-delà de 2040 (prolongement de nos usines de La Hague et de Melox),**
- **L'étude en cours pour la future usine MELOX 2 sur La Hague,**
- **Et l'étude en cours sur la future usine de traitement pour l'après 2040 sur La Hague.**

L'ensemble des syndicats du site a réalisé un texte commun pour évoquer les enjeux (Formation, effectifs, compétences, accord cadre sur le multi-recyclage de la future piscine EDF, les relations EDF-Orano pour des contrats ATR rentables, le financement ...). À la suite, seulement deux questions pouvaient être posées.

Celle de SUD a évoqué les enjeux de réindustrialisation et de souveraineté énergétique pour demander :

- **Si le cycle du combustible serait fermé afin de valoriser davantage les voies Uranium (URE) et Plutonium (MOX) sans avoir à passer par la Russie ? Oui, le cycle sera fermé au niveau européen.**
- **Si une politique du recyclage sera portée par la France au niveau européen en demandant l'obligation, à l'instar des batteries, qu'une partie des combustibles provienne de matières recyclées ? Oui, bien que le délai soit post 2030, cela sera plaidé.**

Lors de nos rencontres en décembre aux ministères, nous avions plaidé avec cohérence et âprement pour la filière du recyclage et ses atouts. SUD souhaitait de telles annonces et va continuer à œuvrer pour l'avenir de notre filière, pour l'ensemble des salariés de notre entreprise et pour le territoire.

Avenir du site : SUD a demandé que les annonces, l'avenir du site, son actualité et ses projets **soient déclinés aux salariés sous forme de rencontre durant leur temps de travail** (la configuration des usines jusqu'à mi-juin le permettant).

Attractivité des régimes postés : Les prochaines dates de négociation sont **les mardis 19 mars (réunion n°4 dite R4), 02 avril (R5) et le 16 avril (R6).**

Épargne CAFC : **En 2023, 477 salariés ont épargné entre 1 et 6 jours, au titre de l'article 2.1 CAFC,** pour un total de 2738,5 jours et **76 salariés en ont épargné, au titre de l'article 2.3 CAFC**, un total de 378,5 jours.

Sur l'ensemble des démissions de 2023, **seule une personne avait une anticipation supérieure à 1 an.** ***#attractivité***

PER CARDIF : **Il y avait 442 bénéficiaires du PER CARDIF en 2022 et 479 en 2023.** Il n'y a plus de nouvel ayant droit possible **(groupe fermé depuis le 1er décembre 2023).** SUD ne peut que regretter cette conséquence liée à la nouvelle convention de la métallurgie alors même que des centaines de salariés sont concernés par un changement de taux de cotisation.

Machines à café : Le coût annuel de la maintenance et de l'approvisionnement des machines à café **s'élève à 250 K€ en 2022 et à 319 K€ en 2023.**

BC UP3 : Les travaux de la future salle de repos centralisée du 3ème étage du BC UP3 avancent bien, il est espéré un changement des machines à café proches SDC et les travaux de l'annexe des vestiaires ont commencé (**de nombreux salariés, majoritairement des femmes, doivent encore se changer sur T0).**

Quid des anciens bureaux du secteur flux labo (sous l'ancien ascenseur panoramique juste après le fumoir) ? **Le bureau du CSE, suite à son enquête (rapport en cours d'élaboration - 1177 réponses), s'est récemment rapproché de la Direction pour étudier une remise en état/reprise pour une potentielle permanence CSE.**

SAN/LAM : SUD a posé la question en CSE afin de suivre les investissements sur ce secteur. **400 K€ d'investissements sont prévus au SAN** pour la rénovation du bloc déconta 2024 et, **pour le LAM, 90 K€ en 2024** décomposés en 60 K€ pour la rénovation de la ventilation et 30 K€ pour la cuve d'effluents, puis 70 K€ provisionnés à partir de 2025.

Appels d'offres : L'une des conséquences des difficultés d'accès à notre site conjuguées au dynamisme du bassin d'emploi du Cotentin est que **40% des appels d'offres d'Orano Recyclage restent sans réponse.** Les délais courts (1 mois) et la peur de ne pas être retenu et/ou correspondre expliquent également ce fort pourcentage.

Éclairage : **10 mâts et guirlandes LED sont en cours d'essai afin d'avoir une meilleure réponse aux problèmes récurrents d'éclairage** (exemple du cheminement depuis des mois entre l'entrée des Dunes et le bâtiment ATLAS). SUD a lourdement plaidé pour ses investissements **afin d'avoir une politique sur les risques liés au déplacement cohérente.**

Protections hygiéniques : La Direction a accepté la proposition SUD **de mettre des distributeurs de protections hygiéniques dans les vestiaires visiteurs d'UP2 et d'UP3 pour Orano et les entreprises extérieures.**

CSP/PAIE : l'organigramme du CSP PAIE **contenant notamment la nouvelle répartition alphabétique** a été largement diffusé. Si vous ne l'avez pas, n'hésitez pas à nous le demander.

Renforts d'été : En CEF (Commission Emploi Formation) et en CSE (Comité Social et Économique), **il nous a été expliqué qu'il n'y aurait aucun renfort d'été et qu'il n'y avait d'ailleurs aucune demande de chef d'installation en ce sens.**

SUD s'étonne, au regard du plan de charge du second semestre et des objectifs de montée en compétences, qu'il ne soit pas prévu de renforts d'été **(exemple des ateliers T1 et Labo Flux).**

Ingénieurs Sûreté Opérationnelle (ISO) : **SUD fait part de son inquiétude concernant les ISO depuis de nombreux mois. Force est de constater que notre inquiétude était fondée.**

Las du manque de réaction, nous avons réalisé une déclaration au CSE de janvier et **il nous a été expliqué ultérieurement que des mesures étaient désormais engagées.**

SUD invite la Direction à renforcer son processus visant à identifier les signaux faibles et à les traiter rapidement par des plans d'action efficaces.

Contactez-nous au 06.03.17.05.15 ou au 06.75.38.74.79 ou via sud.anc.lahague@gmail.com